



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.237/85
19 décembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION D'UNE
CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Onzième session
New York, 6-17 février 1995
Point 7 e) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS

FONCTIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES CREEES PAR LA CONVENTION

Note du secrétariat intérimaire

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	3
A. Mandat du Comité	1	3
B. Portée de la présente note	2 - 4	3
C. Mesures que le Comité pourrait prendre	5 - 6	4
II. PROGRAMME DE TRAVAIL EVENTUEL DES SESSIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES CREEES PAR LA CONVENTION AVANT LA DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES	7 - 19	4
A. Liste des questions dont serait saisi l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	14 - 16	6

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
B. Liste des questions dont serait saisi l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre	17 - 19	7
III. LIEUX DES SESSIONS ET INCIDENCES SUR LE FINANCEMENT ET LA DOTATION EN EFFECTIFS . .	20 - 23	8

Annexe

Calendrier récapitulatif des événements qui
pourraient se tenir avant la deuxième session
de la Conférence des Parties, y compris une
liste des questions dont seraient saisis les
organes subsidiaires

I. INTRODUCTION

A. Mandat du Comité

1. A sa dixième session, le Comité a adopté à titre provisoire un projet de recommandation à la Conférence des Parties à sa première session sur les organes subsidiaires créés en application des articles 9 et 10 de la Convention (voir A/AC.237/76, annexe I, décision 10/2). Le Comité a décidé également d'examiner plus avant à sa onzième session cette recommandation, à la lumière d'autres recommandations concernant des points pertinents, notamment la procédure à suivre aux fins du premier examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I, l'examen des engagements prévus afin de déterminer s'ils sont adéquats, les critères relatifs à une application conjointe de la Convention et le mécanisme financier, ainsi que les autres documents fournis par le secrétariat intérimaire, et de la modifier s'il y a lieu. Le Comité a donc prié le secrétariat d'établir et de lui soumettre pour examen, à sa onzième session, des documents sur les points visés ci-dessus, ainsi que des propositions concernant le programme de travail des premières sessions des organes subsidiaires et les lieux où elles se tiendraient avant la deuxième session de la Conférence des Parties, propositions qui seraient assorties, entre autres, de considérations relatives aux charges de travail et à la gestion des programmes ainsi qu'aux incidences correspondantes sur le plan du financement et de la dotation en effectifs, dans le cadre de la planification du budget global de fonctionnement du secrétariat.

B. Portée de la présente note

2. La présente note traite principalement d'un éventuel programme de travail pour les organes subsidiaires avant la deuxième Conférence des Parties, établi compte tenu des décisions adoptées jusque-là par le Comité. Les suggestions concernant les domaines de travail particuliers de ces organes font l'objet d'autres notes rédigées par le secrétariat (voir le paragraphe 3 ci-après). La présente note a été établie essentiellement sur la base de la recommandation provisoire à la Conférence des Parties à sa première session concernant les organes subsidiaires, qui a été adoptée par le Comité à sa dixième session mais qui ne traitait pas de façon exhaustive de toutes les questions liées aux travaux de ces organes. Les décisions concernant les points évoqués au paragraphe 1 ci-dessus, ainsi que les problèmes méthodologiques et techniques, n'ayant pas encore été formulées dans le détail, et pour mieux donner suite à la demande du Comité, le secrétariat a élaboré un certain nombre d'hypothèses de travail aux fins de planification. Ces hypothèses, qui sont destinées à faciliter le débat, ne préjugent pas des décisions du Comité. Conformément à la terminologie en vigueur à l'ONU, le terme "sessions", plutôt que "réunions", est employé tout au long de la présente note, une session se composant de plusieurs réunions.

3. Lorsqu'il examinera la présente note, le Comité gardera à l'esprit que la dernière recommandation concernant le calendrier des sessions, y compris les questions à étudier lors de ces sessions, et les recommandations finales sur les points mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus, sont étroitement liées. En outre, la présente note devra être mise en rapport avec les notes établies par le secrétariat intérimaire pour la onzième session concernant les

dispositions relatives au fonctionnement du secrétariat permanent (A/AC.237/79); l'examen des fonds extrabudgétaires (A/AC.237/80); les modalités de l'étude, par les organes subsidiaires, des rapports d'examen approfondi et des communications individuelles (A/AC.237/82); les questions méthodologiques (A/AC.237/84); et le transfert de technologie (A/AC.237/88).

4. La section II de la présente note fait état, dans ses grandes lignes, d'un programme de travail éventuel pour les premières sessions des organes subsidiaires. La section III examine la question des lieux de réunion de ces organes avant la deuxième Conférence des Parties ainsi que les incidences, sur le financement et la dotation en effectifs, du calendrier des sessions dans le cadre du fonctionnement général du secrétariat. On trouvera en annexe un calendrier récapitulatif des événements qui pourraient se tenir avant la deuxième Conférence des Parties, y compris une liste des questions dont seraient saisis les organes subsidiaires à leur première session.

C. Mesures que le Comité pourrait prendre

5. Une fois terminé l'examen des fonctions et des tâches confiées aux organes subsidiaires, le Comité pourrait envisager aussi d'étudier :

a) Une liste indicative des questions dont seraient saisis ces organes à leur première session;

b) Des propositions quant à l'organisation de leurs travaux et de leurs sessions avant la deuxième Conférence des Parties. Il pourrait s'agir, notamment, de la création, par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), de groupes consultatifs techniques consacrés, par exemple, aux questions liées aux méthodologies et aux technologies. On pourrait également envisager la tenue d'ateliers sur des questions particulières dans le cadre de toute activité donnant suite à l'examen visant à déterminer si les engagements sont adéquats.

6. En se fondant sur les conclusions des débats sur d'autres points pertinents et compte tenu des retombées que pourrait avoir le programme de travail proposé aussi bien sur le secrétariat que sur les Parties, ainsi que des renseignements fournis sur les lieux des réunions et les incidences sur le financement et la dotation en effectifs, le Comité pourrait peut-être recommander un calendrier pour les sessions des organes subsidiaires avant la deuxième Conférence des Parties.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL EVENTUEL DES SESSIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES CREES PAR LA CONVENTION AVANT LA DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

7. Pour faire progresser les préparatifs de la première session des organes subsidiaires, le Comité pourrait peut-être recommander qu'à sa première session, la Conférence des Parties adopte une liste des questions dont serait saisi chacun des organes subsidiaires à sa session, liste que les organes pourraient remanier, s'il y a lieu, au cours de leurs travaux. A cette même session, la Conférence des Parties pourrait donner également des indications quant à la nature des relations de travail entre ces deux organes.

8. Pour établir les propositions ci-après, le secrétariat s'est fondé sur la liste des tâches à entreprendre par les organes subsidiaires entre la première et la deuxième session de la Conférence des Parties ainsi que sur le calendrier de travail et les sessions d'une semaine qui avaient été adoptés provisoirement par le Comité à sa dixième session.

9. Le Comité voudra peut-être recommander que l'examen des communications nationales soit régulièrement inscrit à l'ordre du jour de chacun des organes subsidiaires. De plus, le secrétariat estime qu'il serait utile de bien préciser que l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) devra examiner la compilation/synthèse des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I afin de mener à bien sa tâche qui consiste à évaluer l'effet global conjugué des mesures prises par les Parties et d'être en mesure de faire des recommandations quant à la mise en oeuvre de la Convention.

10. Pour établir la liste des questions dont serait saisi le SBSTA et dans une perspective plus large, à savoir la planification des travaux, le secrétariat a pris pour hypothèse de travail qu'à sa première session, la Conférence des Parties chargerait le SBSTA de créer deux groupes consultatifs techniques (voir A/AC.237/76, annexe I, appendice II de l'annexe I de la décision 10/2, par. 1 e)). Ainsi, un groupe pourrait aider le SBSTA à s'acquitter de ses fonctions liées aux technologies tandis qu'un autre pourrait contribuer aux tâches ayant trait aux questions méthodologiques. Le secrétariat est également parti de l'hypothèse que ces groupes se réuniraient simultanément une semaine chacun, entre les sessions du SBSTA. La composition des membres de ces groupes ainsi que leurs attributions seraient définies par le SBSTA sur la base des paragraphes 2 c) et e) de l'article 9 de la Convention et conformément à la liste de ses fonctions qui sera adoptée à la première session de la Conférence des Parties. Pour plus d'efficacité, il serait souhaitable que la participation à ces groupes soit limitée, par exemple à 20 ou 30 membres, compte tenu de l'équilibre géographique nécessaire. Le Comité pourrait peut-être voir dans quelle mesure ces groupes à composition limitée pourraient fonctionner sans interprétation.

11. Aux fins de la présente note, et sans préjuger des conclusions de la onzième session du Comité ou de la première Conférence des Parties, le secrétariat a pris pour hypothèse de travail que les travaux donnant suite à l'examen visant à déterminer si les engagements sont adéquats seraient lancés lors de la première session de la Conférence des Parties et que le SBI serait chargé d'encadrer cette opération. Si un organe spécial, à composition non limitée, de la Conférence des Parties devait se voir confier cette tâche, ses travaux se dérouleraient dans la limite des séances et des services réservés au SBI au titre de l'hypothèse précédente. En outre, le secrétariat a tenu compte du fait qu'il est possible que des ateliers sur des questions particulières soient organisés pour aider le SBI dans ses travaux. Si l'on devait juger utile d'organiser de tels ateliers, le Comité pourrait recommander à la Conférence des Parties, à sa première session, de charger les membres du bureau du SBI de contrôler leur organisation et leur préparation avec le concours du secrétariat, et prier les Parties de prendre les mesures qui s'imposent concernant leur financement.

12. Le Comité pourrait étudier s'il serait approprié, pour le SBI, de remettre à sa dernière session avant la deuxième Conférence des Parties

l'examen des questions liées au mécanisme financier afin de se donner suffisamment de battement pour apprécier le fonctionnement du mécanisme financier et la suite donnée par l'entité chargée d'assurer ce fonctionnement aux directives du Comité et de la Conférence des Parties.

13. L'annexe de la présente note indique, sous forme récapitulative, un calendrier des événements qui pourraient se tenir avant la deuxième Conférence des Parties, y compris une liste des questions dont seraient saisis les organes subsidiaires.

A. Liste des questions dont serait saisi l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

1. Première session

14. A sa première session, le SBSTA pourrait :

- a) Examiner et, s'il y a lieu, aménager son plan de travail;
- b) Examiner la nature de ses relations de travail avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et d'autres organismes internationaux compétents;
- c) Définir les attributions, le plan de travail et la composition de tout groupe consultatif technique, comme l'en aura chargé la Conférence des Parties à sa première session;
- d) Prévoir l'examen du deuxième rapport d'évaluation du GIEC, qui doit sortir en décembre 1995;
- e) S'acquitter de son mandat concernant l'examen des aspects scientifiques et techniques des communications nationales (voir A/AC.237/76, annexe I, appendice II de l'annexe I de la décision 10/2, par. 1 f)), et notamment :
 - i) Examiner la première compilation/synthèse des communications nationales;
 - ii) Etudier les rapports d'examen approfondi disponibles;
 - iii) Suivre le déroulement de l'examen approfondi des communications nationales ainsi que l'établissement de la deuxième compilation/synthèse des communications nationales initiales;
 - iv) Fournir au SBI une analyse scientifique et technique.

2. Deuxième session

15. A sa deuxième session, le SBSTA pourrait :

- a) Examiner l'information fournie par le GIEC dans son deuxième rapport d'évaluation et en tirer des recommandations à l'intention du SBI et de la Conférence des Parties;

b) Etudier les conclusions de la première session des groupes techniques;

c) Poursuivre ses travaux concernant l'examen des communications nationales;

d) Donner suite à toute demande émanant du SBI, notamment en ce qui concerne les aspects méthodologiques et techniques du suivi de l'examen visant à déterminer si les engagements sont adéquats.

3. Troisième session

16. A sa dernière session avant la deuxième Conférence des Parties, le SBSTA pourrait parachever ses recommandations à la Conférence des Parties ou au SBI sur les points suivants :

a) Aspects scientifiques et techniques de la procédure d'examen des communications nationales (ainsi que l'examen de la deuxième compilation/synthèse des communications nationales initiales et des rapports d'examen approfondi restants);

b) Questions méthodologiques, compte tenu des travaux de tout groupe consultatif technique sur les méthodologies;

c) Transfert de technologie et recherche-développement, ainsi que le renforcement des capacités, compte tenu des travaux de tout groupe consultatif technique sur les technologies.

B. Liste des questions dont serait saisi l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

1. Première session

17. A sa première session, le SBI pourrait :

a) Examiner et, s'il y a lieu, aménager son plan de travail;

b) Entreprendre les travaux donnant suite à l'examen visant à déterminer si les engagements sont adéquats. Ce faisant, il formulerait, s'il y a lieu, des demandes de conseil et d'assistance au SBSTA;

c) S'acquitter de son mandat concernant l'examen de politique générale des communications nationales et l'évaluation de l'effet global conjugué des mesures prises par les Parties à la lumière de l'analyse scientifique et technique fournie par le SBSTA (voir A/AC.237/76, annexe I, appendice II de l'annexe I de la décision 10/2, par. 2 a)), et notamment :

i) Examiner la première compilation/synthèse des communications nationales;

ii) Etudier des rapports d'examen approfondi disponibles;

- iii) Contrôler le déroulement de l'examen approfondi des communications nationales.

2. Deuxième session

18. A sa deuxième session, le SBI pourrait poursuivre ses travaux concernant le suivi de l'examen visant à déterminer si les engagements sont adéquats ainsi que l'étude des communications nationales.

3. Troisième session

19. A sa troisième session, le SBI pourrait :

a) Aborder les questions liées au mécanisme financier de la Convention, et notamment examiner un rapport émanant de l'entité chargée d'assurer ce fonctionnement et affiner l'élaboration des politiques, priorités du programme et critères d'éligibilité, selon les vœux de la Conférence des Parties et conformément à la décision pertinente de la Conférence à sa première session;

b) Parachever ses recommandations à la deuxième Conférence des Parties concernant les aspects de politique générale de la procédure d'examen des communications nationales et examiner la deuxième compilation/synthèse des communications nationales initiales et les rapports d'examen approfondi restants;

c) Parachever ses recommandations à la deuxième Conférence des Parties concernant le suivi de l'examen visant à déterminer si les engagements sont adéquats.

III. LIEUX DES SESSIONS ET INCIDENCES SUR LE FINANCEMENT ET LA DOTATION EN EFFECTIFS

20. Le Comité a également prié le secrétariat d'élaborer des propositions concernant les lieux où se tiendraient les sessions des organes subsidiaires en 1995 et 1996, propositions qui seraient assorties, entre autres, de considérations relatives aux incidences, sur le plan du financement et de la dotation en effectifs, dans le cadre de la planification du budget global de fonctionnement du secrétariat. Compte tenu des nombreuses incertitudes qui entachent le cadre institutionnel et le lieu d'implantation du secrétariat permanent, la suite qui peut être donnée à cette demande est inévitablement limitée. Les documents A/AC.237/60 et A/AC.237/61 (établis pour la dixième session du Comité) donnent des estimations concernant les coûts des services de conférence ainsi que la dotation en personnel et le financement connexe nécessaires pour 1994-1995. En outre, le document A/AC.237/79/Add.3 indique, dans ses grandes lignes, un budget pour le fonctionnement du secrétariat permanent en 1996 et 1997 et le document A/AC.237/80 fournit des estimations financières pour 1995 modifiant celles qui étaient données dans le document A/AC.237/61. Ces dernières estimations tiennent compte du financement de la participation aux organes subsidiaires en 1995.

21. Le secrétariat a consulté le Bureau des services de conférence à Genève au sujet de l'accès aux services de conférence en septembre/octobre 1995,

janvier/février et juin/juillet 1996. Ces services seraient disponibles à Genève à compter du 16 octobre 1995 pour une période de deux semaines, ce délai pouvant être prolongé d'une semaine, ainsi qu'en janvier/février et juillet 1996. On rappellera à cet égard que, au moment de la mise sous presse, l'Assemblée générale était saisie d'un projet de résolution dans lequel il était proposé d'incorporer dans le calendrier des conférences et réunions pour 1994-1995 les sessions des organes subsidiaires que la Conférence des Parties pourrait devoir convoquer en 1995 (voir A/C.2/49/L.9). Les dispositions à prendre pour les réunions de 1996 dépendront de la décision que prendra la Conférence des Parties à sa première session au sujet du budget global de la Convention et de toute décision prise en conséquence par l'Assemblée générale.

22. Le programme de travail décrit ci-dessus mettra lourdement à contribution le secrétariat ainsi que les Parties. Par conséquent, lorsqu'ils examineront leur programme de travail, les organes subsidiaires voudront peut-être prendre en considération les incidences de ce programme sur le budget et les effectifs nécessaires au secrétariat pour lui permettre de fournir l'appui nécessaire, et aussi sur les Parties, qui devront préparer les sessions et y participer.

23. Dans le cadre du débat sur les incidences financières, on tiendra également compte de la possibilité, pour les Parties, de proposer d'accueillir des sessions des organes subsidiaires ou des groupes consultatifs techniques. En pareil cas, les coûts à la charge du secrétariat ne seraient pas supérieurs aux coûts de la convocation de la session dans ses locaux puisque le pays hôte acquitterait les dépenses supplémentaires encourues du fait de la tenue de la réunion hors du siège du secrétariat.

Annexe

CALENDRIER RECAPITULATIF DES EVENEMENTS QUI POURRAIENT SE TENIR AVANT
LA DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES, Y COMPRIS UNE LISTE
DES QUESTIONS DONT SERAIENT SAISIS LES ORGANES SUBSIDIAIRES

<u>Dates</u>	<u>Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique</u>	<u>Organe subsidiaire de mise en oeuvre</u>
Première session Octobre 1995	Etudier un plan de travail et les relations avec le GIEC Organiser les travaux des groupes consultatifs techniques Prévoir l'examen du deuxième rapport d'évaluation du GIEC Entreprendre des travaux liés à l'examen des communications nationales	Etudier un plan de travail Entreprendre des travaux liés au suivi de l'examen visant à déterminer si les engagements sont adéquats Entreprendre des travaux liés à l'examen des communications nationales
Janvier 1996	Réunion des groupes consultatifs techniques	
Deuxième session Janvier/février 1996	Examiner le deuxième rapport d'évaluation du GIEC Examiner les travaux des groupes consultatifs techniques Entreprendre des travaux liés à l'examen des communications nationales Donner suite aux demandes émanant du SBI	Entreprendre des travaux liés au suivi de l'examen visant à déterminer si les engagements sont adéquats Entreprendre des travaux liés à l'examen de communications nationales
Avril 1996	Réunion des groupes consultatifs techniques	Atelier sur des questions particulières
Troisième session Juillet 1996 (avant la deuxième Conférence des Parties)	Parachever les recommandations au SBI et à la deuxième Conférence des Parties Entreprendre des travaux liés à l'examen des communications nationales	Se saisir de questions ayant trait au mécanisme financier Parachever les recommandations à la deuxième Conférence des Parties Entreprendre des travaux liés à l'examen des communications nationales
Deuxième Conférence des Parties Juillet 1996	Présenter à la deuxième Conférence des Parties un rapport sur ses travaux	Présenter à la deuxième Conférence des Parties un rapport sur ses travaux
